



AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) un avis public est par les présentes donné qu'à la séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le **mardi 6 novembre 2018, à 19 h**, dans la salle 205 de la mairie de l'arrondissement, 4555 rue de Verdun, arrondissement de Verdun, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun, ce 24 octobre 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse
www.ville.montreal.qc.ca/verdun***